



**COMMUNE DE VILLENEUVE
MUNICIPALITÉ**

COMMUNICATION N° 12/2016

AU CONSEIL COMMUNAL

Rapport de la Municipalité concernant :

Postulat de M. Dominique PACCARD
« Lutte contre le gaspillage d'énergie »

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au cours de la séance du Conseil communal du 3 septembre 2015, Monsieur le Conseiller communal Dominique Paccard a déposé un postulat.

Ce postulat demandait en substance :

- Qu'une action soit menée contre le gaspillage dans le domaine de l'éclairage public.
- Une réduction de l'éclairage public à partir de 23 heures.
- D'étudier la possibilité de poser des capteurs afin que l'éclairage public ne se déclenche qu'au passage d'un piéton.

Interrogé à ce sujet, notre partenaire, la Romande Energie nous fait part des observations suivantes :

« D'abord il n'y a aucune obligation d'éclairer une route, mais si on l'éclaire on doit l'éclairer correctement, c'est-à-dire selon les normes en vigueur. Cette norme varie en fonction de la classe de la route et du nombre de véhicules/jour. Elle nous donne la quantité de lumière à installer (en Lumens ou en LUX).

La Commune de Villeneuve a fait ces dernières années de gros efforts pour le remplacement des lampes à vapeur de mercure. Ces lampes ont une mauvaise efficacité énergétique et en installant des luminaires de nouvelle génération (LED), l'économie est de 50 à 65% selon les types de sources lumineuses.

Tous les nouveaux luminaires routiers installés sur la Commune de Villeneuve sont équipés d'un module d'abaissement de 50% de 23h00 à 05h00. La norme change pendant cette période car il y a moins de véhicules et moins d'usagers sur la route.

Concernant l'éclairage dynamique, c'est-à-dire un éclairage guidé par radar, nous avons une bonne expérience avec l'installation que nous avons réalisée pour la Commune de Blonay. Cette installation est préconisée pour les zones résidentielles, mais pas pour une route à grand trafic.

Ce qu'il faut savoir, c'est qu'une installation dynamique est assez onéreuse avec la pose de radars et de modules qui doivent communiquer entre les luminaires. L'économie énergétique réalisée ne permettra jamais de couvrir les frais d'amortissement d'une telle installation.

La Commune de Villeneuve étudie la requalification de l'éclairage de la Grand'Rue. Il s'agit de supprimer des luminaires (lanternes) qui consomment 140W et 160W pour les remplacer par des luminaires qui consomment 26W. Une lanterne de ce type a été installée à proximité de l'hôtel de l'Aigle pour une période test. Pour des questions de sécurité, il n'y aura pas d'abaissement sur ce type de luminaire. »

Comme cela est dit plus haut, la Commune de Villeneuve fait, depuis plusieurs années, de gros efforts pour remplacer les candélabres utilisant encore des lampes à mercure. L'année prochaine, nous aurons ainsi remplacé tous ces lampadaires « d'ancienne génération ». Cette opération ne consiste pas simplement à changer l'ampoule mais à installer un nouveau système prêt à recevoir une ampoule de type LED bien plus économe en consommation électrique. C'est là notre priorité. Ce nouvel éclairage permet déjà de baisser l'intensité lumineuse dès 23 heures. Une fois ce remplacement complètement réalisé, nous pourrions également mettre en place des compteurs qui nous permettraient de payer au plus juste le prix de notre consommation d'énergie électrique en matière d'éclairage public.

Consciente qu'en matière d'économie d'énergie, on peut toujours faire plus et mieux, la Municipalité de Villeneuve estime toutefois que la situation qui prévaudra dès l'année prochaine en matière d'éclairage public répond aux demandes de l'auteur du postulat.

Quant à l'installation de capteurs ou de détecteurs de mouvement, les expériences menées dans des secteurs limités de leur territoire par les Communes de Blonay et d'Yverdon (entre autres) ne nous incitent pas, pour l'heure, à installer de tels dispositifs dans notre commune.

Ce type d'éclairage permettrait certes de réaliser une économie supplémentaire dans notre consommation d'énergie de l'ordre de 10%. En regard de l'investissement à réaliser, il nous apparaît cependant qu'il existe, dans ce domaine, d'autres priorités pour la Commune comme le développement d'installations solaires et le chauffage à distance notamment.

Enfin, une telle installation peut instaurer un climat d'insécurité pour les usagers. Le fait de n'être éclairé que sur une petite portion d'un trottoir peut, en effet, engendrer un sentiment de crainte puisque le chemin qui se présente de même que celui qui a été parcouru est plongé dans la pénombre. Difficile donc d'anticiper la présence de quelqu'un dans ces conditions.

CONCLUSION

Conformément aux dispositions de l'art. 61 du RCc, la Municipalité vous soumet le présent rapport et vous invite :

- à prendre acte du rapport de la Municipalité en réponse au postulat de Monsieur Dominique Paccard quant à la lutte contre le gaspillage d'énergie.
-

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 11 octobre 2016 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :  C. Ingold

Le Secrétaire :  Y. Cheseaux



Délégué de la Municipalité : M. Dominique Pythoud, Municipal

Villeneuve, le 11 octobre 2016/YCX/cp